

Garantie

Garantie – règles générales

Les marchandises vendues et payées sont couvertes par la garantie légale des vices cachés (articles 1641 à 1649 du Code Civil). En aucun cas, SBF Eclairage ne peut être tenue pour responsable des conséquences directes ou indirectes, tant sur les personnes que sur les biens, d'une défaillance du composant vendu par elle. De ce fait, aucune indemnité ne peut lui être réclamée à quelque titre que ce soit.

Pour toute réclamation éventuelle, le client doit aviser par écrit SBF Eclairage au plus tard 7 jours après la date de réception du matériel chez lui. Passé ce délai, toute réclamation éventuelle ne pourra plus être admise. Toute réclamation devra comporter le détail des défauts que le client impute aux marchandises. Le client s'engage à mettre SBF Eclairage en mesure d'examiner les marchandises et ne doit, en aucun cas, faire effectuer de réparation par un tiers sans l'accord écrit de la Société.

En cas de marchandise défectueuse, dûment constatée par la Société., celle-ci ne pourra être retournée à SBF Eclairage qu'avec son accord préalable et écrit, et cela dans l'état où SBF Eclairage l'a livrée. SBF Eclairage se réserve le droit, soit de remplacer l'article défectueux, soit de le réparer, soit d'établir un avoir de la valeur du prix facturé. La garantie contractuelle est strictement limitée au remplacement des pièces défectueuses. En cas d'usure anormale liée à une négligence, une utilisation anormale ou un défaut d'entretien de la part du client, notre garantie contractuelle n'est pas applicable. La garantie ne s'applique pas aux produits consommables sauf les ampoules LEDS.

Les frais de retour à la suite d'une garantie restent à la charge du client.

Garantie spécifique aux produits LEDS

Tous nos produits LEDS sont garantis au minimum 2 ans.

Pour tout produit qui ne fonctionne plus ou mal, nous échangeons le produit sous réserve que les conditions d'application mentionnées ci-dessous aient été respectées. Pour faire fonctionner la garantie, il faut nous envoyer le produit défectueux accompagné de sa facture et nous nous occupons de vous remplacer le produit.

Conditions d'applications de la garantie :

Vous devez utiliser le produit suivant les indications qui sont sur l'emballage ou la notice.

La température de l'environnement d'utilisation doit se situer entre -20°C et +30°C pour les produits LED sauf si la fiche technique du produit indique une autre plage de température. Le taux d'humidité doit être inférieur à 75%.

L'espace autour de l'ampoule/ du luminaire, doit être au moins de 1cm.

Les cycles d'allumage et d'extinction ne doivent pas dépasser le maximum indiqué sur

L'emballage, si pas d'indication, 50 000 ON/OFF maximum.

La variation de tension de votre réseau (230V), ne doit pas excéder 10%.